

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 JUILLET 2020 A 20 HEURES

Président de la séance : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, LACOUTURE Jean-Luc, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, BUSTON Serge, BUICHE Stéphane Jérôme, BACHÉ Magali, DAVERAT Xavier, JUZAN Marc.

Absent-excuse : CUZACQ Karine procuration à SOURROUILLE Christophe

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

1) Budget Primitif Commune 2020:

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le compte 6574 : subventions aux associations. Il présente un tableau avec les propositions de subventions.

Mme Corinne Gardesse explique que la réunion annuelle avec les associations communales a eu lieu le vendredi 26 juin 2020. Chaque association a présenté ses activités. Certaines associations ont fait des demandes de subventions annuelles. Aucune demande de subvention projet n'a été déposée cette année.

M. Stéphane Buiche interroge Mme Gardesse sur l'association chemins privés dont il n'avait pas connaissance. Mme GARDESSE explique qu'il s'agit d'une association ancienne qui a pour objectif d'entretenir les chemins privés. M. Jean-Pierre Gude, président, a présenté une facture de 496,00 € et demande une subvention à hauteur de 50% de la dépense. Madame Gardesse propose de leur attribuer une subvention annuelle de 200,00 € comme habituellement. Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme GARDESSE ajoute que le basket n'a pas demandé de montant précis, qu'elle a sollicité les effectifs de l'école de basket mais que ceux-ci ne lui ont pas été communiqués malgré une relance.

M. Stéphane BUICHE considère qu'il vaut mieux donner 1500,00 € à l'école de basket qu'aux joueuses seniors.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de renouveler la subvention annuelle de 1500,00 € au CSA Basket. Il explique qu'avant 2019, cette subvention s'élevait à 3000 € mais que la précédente équipe municipale avait décidé de diminuer cette subvention en raison notamment de la faible utilisation de la salle d'Aurice pour les matchs et les entraînements. Le Conseil Municipal décide d'accorder au Csa Basket une subvention d'un montant de 1500,00 € comme l'an passé.

Mme Gardesse propose d'attribuer une subvention à deux nouvelles associations communales à savoir : Moon Label qui a pour but d'organiser des concerts et de mettre en relation artistes et associations et l'association communale des Anciens combattants. Le Conseil Municipal donne son accord.

Après concertation, les propositions seront modifiées en ce sens que le secours mutuel ne sera pas subventionné (aucune demande de faite, erreur de saisie), les restos du cœur seront subventionnés à

hauteur de 200,00 au lieu des 100,00 prévus (comme l'association Clin d'œil de St Sever) et les Francas des Landes ne seront pas subventionnés.

L'enveloppe de dépense globale sera donc de 5 000,00 €.

M. Christophe Sourrouille présente un projet de remplacement de mobilier pour la garderie scolaire d'un montant de 3516,43 € HT soit 4 219,71 € TTC.

Il précise que l'association des parents d'élèves participerait à hauteur de 2 000,00€.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces achats.

M. le Maire présente ensuite des devis pour la mise aux normes des installations paratonnerres des églises d'Aurice et de Lagastet et la mise aux normes de l'installation électrique des équipements des cloches de l'église du bourg pour un montant total de 2 544,00 € HT soit 3 052,80 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces deux devis.

M. le Maire présente ensuite un devis global de matériel pour les espaces verts d'un montant de 2 665,32 € TTC.

Il indique qu'il convient de prioriser l'achat de la tondeuse pour 658,75 € HT la houe de désherbage pour un montant de 765,00 € serait à tester pour désherber le cimetière.

Le taille-haie perché serait également à tester. Mathieu Baché sera sollicité afin d'affiner ces devis.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la minoration su devis de matériel pour les espaces verts, il pourrait rester des fonds disponibles pour réaliser d'autres travaux ou achat comme l'entourage des poubelles et/ou l'achat de matériel de lavage pour les bâtiments scolaires notamment. Monsieur le Maire précise que tous les achats seront présentés et validés en Conseil Municipal.

Mme Chantal Daguerre demande à Monsieur le Maire s'il a pu étudier sa demande relative à la rénovation de la porte de l'église de Lagastet et la démolition de la grange située à proximité de la chapelle.

M. Le Maire souhaite que ce projet soit étudié globalement et fasse l'objet d'une demande de subvention.

M. le Maire soumet au vote le budget primitif 2020 qui se présente comme suit :

Investissement :

- Dépenses	677 728,00 € dont 48 965,96 de restes à réaliser
- Recettes	677 728,00 €

Fonctionnement :

- Dépenses	1 084 100,00 €
- Recettes	1 084 100,00 €

Le budget primitif 2020 est voté par 15 voix pour et 0 voix contre.

2) Budget Primitif Ces 2020 :

Monsieur le Maire fait le point des réservations sur le lotissement de Ces. Actuellement, il ne reste que 4 lots de disponibles à savoir les lots 4, 5, 6 et 13. Les autres lots sont vendus ou réservés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'un rendez-vous avec M. Sutter, trésorier de Saint-Sever, il a évoqué le remboursement anticipé de l'emprunt sur le lotissement. M. Sutter conseille d'attendre un peu avant de procéder à cette opération.

M. le Maire explique que le suivi écologique lié à cette opération est terminé et devrait être renouvelé mais il propose d'attendre. Le Conseil Municipal donne son accord.

M. le Maire soumet au vote le budget primitif du lotissement Ces 2020 qui se présente comme suit :

Investissement :

- Dépenses	780 683,00 €
- Recettes	780 683,00 €

Fonctionnement :

- Dépenses	677 083,00 €
- Recettes	677 083,00 €

Le budget primitif 2020 est voté par 15 voix pour et 0 voix contre.

3) Fonds d'Equipement des Communes 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds d'Equipement des Communes est destiné à aider celles-ci ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sous forme d'attribution en capital pour les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre du FEC pour l'exercice 2020 pour le remplacement intégral du mobilier de la garderie scolaire pour un montant total de 3516,43 € HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

✓ DÉCIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur les crédits du Fonds d'Equipement des Communes 2020 pour le remplacement intégral du mobilier de la garderie scolaire pour un montant total de 3516,43 € HT;

✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

4) Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire explique que la commission de contrôle des listes électorales a pour but de veiller sur la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire.

Pour rappel, il existe une liste électorale pour les électeurs de nationalité française et deux listes électorales complémentaires pour les électeurs non français ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne dressées respectivement pour l'élection des représentants au Parlement Européen et pour les élections municipales.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de ;

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle,

- 1 délégué de l'Administration,

- 1 délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Chaque délégué devra avoir un suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui est volontaire pour intégrer cette commission.

Après discussion, les membres de la commission de contrôle de la commission électorale sont désignés comme suit :

Délégué de l'administration	<i>Suppléant</i>	Conseiller	<i>Suppléant</i>	Délégué du TGI	<i>Suppléant</i>
Martine LABIDALLE	Chantal DAGUERRE	Marc JUZAN	Serge BUSTON	Alban CHOQUET	Denis DUVIGNAU

5) Questions diverses

M. Serge Buston demande s'il est possible d'installer un miroir au croisement de la route de Notre Dame des Pins et de la route de Haut-Mauco car il trouve que cet endroit est particulièrement dangereux en raison de la vitesse de circulation des véhicules sur la route de Haut-Mauco.

M. le Maire explique que le miroir n'est pas un outil réglementaire reconnu. Il suggère plutôt de demander un comptage aux services départementaux avec enregistrement de la vitesse. Il ajoute que des contrôles peuvent également être demandés à la gendarmerie.

M. Thierry Duvignau demande à M. le Maire d'évoquer la demande émise par M. Philippe Duvignau qui occupe le poste de responsable technique des bâtiments au sein de la collectivité.

M. le Maire explique que M. Philippe Duvignau a émis le souhait de prendre une disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de 5 ans renouvelable une fois.

A l'issue de cette disponibilité ou en cours, l'agent peut redemander à intégrer son poste et la collectivité est alors tenue de le réintégrer.

Philippe Duvignau a déposé une demande remise en main propre à M. le Maire le 13 juillet 2020.

M. le Maire ajoute que la demande de disponibilité prévoit un préavis maximum de trois mois. Il convient de tenir compte des congés acquis, des heures supplémentaires et des jours déposés sur le Compte Epargne Temps de l'agent. Les droits acquis par l'agent sont d'environ deux mois.

M. Philippe Duvignau souhaite que la disponibilité soit examinée annuellement si possible.

Les conseillers municipaux s'étonnent de cette demande et souhaitent savoir s'il y a eu un précédent.

M. le Maire explique qu'en cours de remplacement au restaurant scolaire, l'agent a sollicité une compensation financière. M. le Maire a pris l'attache de ses adjoints et il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande car les remplacements sont prévus dans la fiche de poste de l'agent qui bénéficie de la même classification que sa collègue qui occupe habituellement le poste.

Au vu de ce refus, M. Duvignau a demandé à réintégrer immédiatement son poste de travail habituel. Il lui a été demandé de poursuivre le remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

M. le Maire a essayé de valoriser au mieux les missions exercées par l'agent à l'école.

M. Thierry Duvignau trouve dommage de ne pas avoir tenté une médiation car la Commune perd un agent qui a une grande connaissance des bâtiments et des lieux.

M. le Maire regrette le départ de l'agent.